

## Ordre du jour

- **La liste d'aptitude à la direction d'école**
- **Départs en stage de Psychologues scolaires**
- **Permutations informatisées : examen des barèmes et attribution de la majoration 500 pts**
- **Formation continue examen des candidatures**
- **questions diverses (DIF, 80%)**

Les représentants du SNUipp-FSU ont fait une déclaration liminaire (cf doc joint). L'Inspectrice d'académie n'a pas souhaité répondre à certaines questions estimant que les sujets relevaient d'un autre niveau hiérarchique, pour les autres elles seront abordés avec l'ordre du jour.

### **1- La liste d'aptitude à la direction d'école**

20 collègues assurant un intérim de direction ou faisant fonction cette année ont demandé leur inscription sur la liste d'aptitude. Tous, sauf un, ont reçu un avis favorable de l'IEN. Tous, sauf un, ont été retenus.

33 collègues ont demandé leur inscription sur la liste d'aptitude, 29 ont été retenus par l'administration. Sur les 4 écartés, 2 l'ont été en raison des avis défavorables de l'IEN et de la commission, les 2 autres en raison de l'avis défavorable de la commission qui est prépondérant. Nous nous sommes étonnés de cette dernière « règle » qui n'avait jamais été explicitée auparavant. Le SNUipp a voté pour l'inscription sur la liste d'aptitude des 49 premiers collègues et contre la mise à l'écart des 5 autres. Nous avons fait remarquer à l'Inspectrice d'académie que parmi eux certains assuraient actuellement ou avaient assuré pendant plusieurs années la fonction de direction sans que cela pose problème, que d'autres étaient des enseignants chevronnés et investis dans leur carrière et leur métier.

Nous avons rappelé notre position concernant la liste d'aptitude (cf déclaration liminaire).

### **2- Départs en stage de Psychologues scolaires (cf déclaration liminaire) :**

4 candidatures ont été recensées et examinées. Seules deux personnes sont proposées par l'IA qui estime que ce sera suffisant pour couvrir les besoins.

Nous sommes intervenus pour contester ce choix car il y a actuellement 2 postes vacants et 1 à titre provisoire. Nul doute qu'il y en aura encore plus dans deux ans avec des départs possibles en retraite. A la prochaine rentrée, l'IA table sur 2 départs en retraite, 1 collègue possédant le diplôme s'est signalée être intéressée pour prendre un poste, la collègue à titre provisoire devrait être diplômée M2 et il faut également compter sur le retour de la collègue en formation cette année. Ce qui fait au final, selon les calculs de l'administration, 2 postes qui devraient encore rester vacants.

Le SNUipp a proposé le départ des 4 collègues pour enfin rattraper le retard accumulé ces dernières années, étant donné que l'étude des candidatures s'effectue de manière indépendante par l'UFR de Bordeaux qui seule décide du nombre de candidats retenus, cette proposition a été rejetée.

### **3- Permutations informatisées : examen des barèmes et attribution de la majoration 500 pts**

Nous avons examiné les barèmes de 126 collègues.

Les 5 collègues qui l'avaient demandée ont obtenu la majoration exceptionnelle de barème de 500 points liée à la RQTH

### **4- Formation continue examen des candidatures : 94 candidats pour 36 retenus**

En raison du report des stages prévus liés au remplacement par les M2, et des possibilités réduites du remplacement (36 personnes), seuls deux stages seront organisés en mars-avril (pas de date précise pour l'instant). Les stages "mathématiques et sciences C2" et "Améliorer les performances en mathématiques au C3 seront refondus en un seul: "math et sciences c2/c3"(18 stagiaires), le second sera « enseigner de manière explicite C1 » (18 stagiaires également). L'administration réinterrogera les collègues retenus sur leurs intentions en raison du décalage des dates et des modifications de l'intitulé du stage en maths et sciences cycle 2/3. Le stage « grammaire » est annulé.

**Questions diverses : le 80%**

Nous sommes intervenus pour protester contre les refus de l'administration d'accorder des 80% à plusieurs collègues au prétexte que ces demandes se faisaient en cours d'année. Nous avons fixé une règle lors du mouvement de l'an dernier qui devrait être valable pour toute l'année scolaire. Malgré nos interventions, l'IA a maintenu ses décisions. Concernant les 7 journées que doivent rendre les collègues à 80% nous sommes intervenus pour dénoncer une organisation défailante dont sont victimes certains collègues.